L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS :
Lundi, 30 *Mars* 1829.

☞ Le sac-aux-lettres du Waltham, du Hâvre, a été apporté hier en ville.

EXTERIEUR.

Dernières nouvelles d'Europe.

☞ Par le navire l'Antioche, arrivé ici du Hâvre, nous avons reçu des journaux de Paris jusqu'au 6 de Février : ils contiennent des détails assez intéressans, comme on pourra le voir par les extraits que nous avons faits.

Les Chambres françaises ont été ouvertes le 27 Janvier ; le Discours prononcé par le roi, à cette occasion (et que nous donnons tout au long) est une preuve irréfragable des progrès immenses et des succès de l'esprit constitutionnel : Jefferson ou Monroe n'aurait pas mieux dit que Charles. La majorité libérale de la Chambre des députés est sensiblement augmentée : quelques députés de la droite ont donné leur démission. Il est remarquable que MM. Etienne, Dupin, aîné, St. Aulaire et Bignon ont été chargés de rédiger la réponse de la chambre au discours du roi.

Les nouvelles du siège de la guerre sont sans intérêt ; on parle seulement de préparatifs.

— Les Anglais viennent encore de se signaler par un de ces traits d'audace et de barbarie qu'on retrouve trop souvent dans leur histoire : on se rappelle peut être que les journaux ont parlé d'un grand nombre de constitutionnels Portugais qui s'étaient réfugiés à Plymouth, et de leur départ supposé pour le Brésil ; deux frégates anglaises les surveillaient pendant leur voyage ; arrivés aux Açores, ils voulurent débarquer à Terceira ; mais les frégates s'y opposèrent ; elle firent feu sur ces infortunés, s'emparèrent des navires (qui sont anglais) et les accompagnèrent jusque sur les côtes de France, où les victimes de l'atroce barbarie des Anglais vinrent chercher un asyle. Le roi de France a ordonné qu'on leur accordât toutes les protections. *Le Journal du Commerce* nous apprend qu'il s'est arrêté un navire américain (le *Wade*), et qu'ils ont quitté Brest, où ils avaient débarqué. On ne sait pas positivement sur quel point ils se sont dirigés.

Il y a eu, vers le commencement de Janvier, un nouvau soulèvement à Lisbonne, mais qui, malheureusement, a été comprimé. Cependant tout porte à croire qu'une révolution décisive est près d'éclater dans ce royaume. Du 9 au 10 on comptait plus de 8000 hommes enfermés dans les prisons.

France.

Paris, 27 Janvier.

SEANCE ROYALE.

Pour l'ouverture de la session des Chambres.

A une heure, une salve d'artillerie a annoncé la sortie des Tuileries de S. M. Le roi est bientôt arrivé dans la salle attenante au salon de Mosaïque, où il a été reçu par une députation de douze pairs de France, ayant à sa tête M. le marquis de Pastoret, vice-chancelier, et de vingt-cinq députés, ayant à leur tête l'honorable M. Labbey de Pompierres, président d'âge, accompagné des quatre secrétaires.

Le roi est entré bientôt dans la salle du trône. A droite de S. M. était M. le Dauphin ; à gauche M. le duc d'Orléans ; M. le duc de Chartres était placé à côté de M. le Dauphin. LL. AA. RR. étaient en costume de pair.

Le Roi, assis et couvert, a prononcé le discours suivant.

" *Messieurs*—J'aime à vous voir chaque année réunis autour de mon trône pour vous occuper, de concert avec moi, des grands intérêts de mon peuple. Cette satisfaction est d'autant plus vive aujourd'hui que j'ai d'heureuses communications à vous faire et d'importans travaux à vous confier.

" Mes relations avec les puissances continuent à être amicales. Les assurances que je reçois de mes alliés m'offrent la garantie que, malgré les événemens qui ont ensanglanté l'Orient, la paix ne sera pas troublée dans le reste de l'Europe.

" Pour hâter la pacification de la Grèce, j'ai, d'accord avec l'Angleterre et la Russie, envoyé en Morée une division de mes troupes. A la vue de quelques milliers de Français déterminés à accomplir leur noble tâche, cette terre célèbre, trop longtems ravagée, a été rendue à la paix et à la sécurité. Là, comme à Navarin, l'union des pavillons a attesté au monde le respect des trois couronnes pour la foi des traités, et mes soldats se plaisent à raconter le loyal appui qu'ils ont trouvé dans la marine anglaise.

" Une déclaration formelle, notifiée à la Porte, a placé la Morée et les îles qui l'avoisinent sous la protection des trois puissances. Cet acte solennel suffira pour rendre inutile une occupation prolongée. Je continue à aider les Grecs à relever leurs ruines, et mes vaisseaux ramènent au milieu d'eux ces esclaves chrétiens à qui la pieuse générosité de la France a rendu une patrie et la liberté.

" Tant de soins n'auront pas été infructueux ; j'ai lieu de croire que la Porte, mieux éclairée, cessera de s'opposer à l'exécution du traité du 6 Juillet, et l'on peut espérer que ce premier rapprochement ne sera pas perdu pour le rétablissement de la paix en Orient.

" La situation de l'Espagne m'a permis de rappeler les troupes que j'avais laissées à la disposition de S. M. C. Mes soldats ont revu leur patrie après avoir reçu de toutes les populations qu'ils ont traversées des témoignages d'estime et de regrets dûs à leur excellente discipline. Des avances considérables avaient été faites au gouvernement espagnol, une convention vient d'être souscrite pour en régler le remboursement.

" L'espérance que je conserve encore d'obtenir du dey d'Alger une juste réparation, a retardé les mesures que je puis être forcé de prendre pour le punir ; mais je ne négligerai rien de ce qui doit mettre le commerce français à l'abri de l'insulte et de la piraterie, et d'éclatans exemples ont déjà appris aux Algériens qu'il n'est ni facile ni prudent de braver la vigilance de mes vaisseaux.

" Des engagemens contractés par une ancienne colonie française avaient cessé d'être exécutés. Après m'être assuré que cette inexécution était le résultat de l'impuissance, j'ai dû consentir à ouvrir avec elle une négociation plus efficace pour l'intérêt des colons et du commerce.

" Plusieurs de mes sujets avaient eu à souffrir des mesures prises par l'empereur du Brésil dans sa guerre avec la république de Buénos-Ayres. Quelques bâtimens leur avaient été enlevés. La convention que je viens de ratifier, en consacrant sur le blocus un principe conservateur toujours maintenu par la France, leur assure la restitution de leurs propriétés et une indemnité proportionnée à leur perte. Dans cette occasion comme dans toutes les autres, je dois des éloges à la marine française, qui se montre digne de sa haute mission.

" Les secousses successives qui ont agité quelques uns des nouveaux états de l'Amérique du sud ont laissé de l'incertitude sur la situation politique de ces états, et rendu difficile l'établissement régulier de nos relations avec eux. Le moment n'est pas éloigné sans doute où je pourrai donner à ces relations une stabilité utile à mes sujets. En attendant, j'ai préposé des consuls à la surveillance de leurs intérêts.

" Telle est, Messieurs, l'heureuse situation de nos rapports avec les puissances étrangères. Quels que soient, au surplus, les événemens que l'avenir nous réserve, je n'oublierai jamais que la gloire de la France est un dépôt sacré, et que l'honneur d'en être le gardien est la plus belle prérogative de ma couronne.

" L'ordre et la paix règnent dans l'intérieur. L'industrie française, déjà si justement estimée, s'honore chaque jour par des progrès nouveaux. Quelques parties de notre agriculture et de notre commerce sont en souffrance ; mais j'espère qu'il sera possible d'adoucir le mal, s'il ne m'est pas donné de le guérir.

" La longue intempérie des saisons et les retards fâcheux qu'a éprouvés la moisson des céréales ont, pendant quelques semaines, éveillé la sollicitude de mon gouvernement. De pénibles incertitudes sur l'état de nos ressources n'ont pas tardé à se dissiper devant des renseignemens plus positifs. La subsistance de tous est assurée ; et, si le prix des grains, en augmentant l'aisance du cultivateur, accroît pour quelques momens la gêne de l'indigent, la Providence a créé la bienfaisance pour venir au secours de ceux qui souffrent.

" La presse affranchie jouit d'une liberté entière ; si la licence, sa funeste ennemie, se montre encore à l'abri d'une loi généreuse et confiante, la raison publique qui s'affermit et s'éclaire fait justice de ses écarts, et la magistrature, fidèle à ses nobles traditions, connaît ses devoirs et saura toujours les remplir.

" Le besoin de placer à l'abri de toute atteinte la religion de nos pères, de maintenir dans mon royaume l'exécution des lois, et d'assurer en même tems parmi nous la perpétuité du sacerdoce, m'a déterminé, après de mûres réflexions, à prescrire des mesures dont j'ai reconnu la nécessité. Ces mesures ont été exécutées avec cette fermeté prudente qui conciliait l'obéissance due aux lois, le respect dû à la religion, et les justes égards auxquels ont droit ses ministres.

" Des communications vous seront faites sur l'état de nos finances. Vous serez satisfaits d'apprendre que les prévisions du budget des recettes pour 1828 ont été dépassées. Ce surcroît de prospérité n'a pas dû porter atteinte au système d'économie dans lequel mon gouvernement doit chercher à pénétrer chaque jour davantage, sans oublier toutefois que les dépenses utiles sont aussi des économies.

" De nombreux travaux occuperont la session qui s'ouvre aujourd'hui. Vous aurez à délibérer un code destiné à l'armée, et qui mérite une sérieuse attention ; la loi sur la dotation de la chambre des pairs, et plusieurs autres lois, dignes de tout votre intérêt, vous seront aussi présentées.

" Un projet grave et important appellera surtout votre sollicitude. Depuis longtems on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une organisation municipale et départementale, dont l'ensemble se trouve en harmonie avec nos institutions. Les questions les plus difficiles se rattachent à cette organisation. Elle doit assurer aux communes et aux départemens une juste part dans la gestion de leurs intérêts, mais elle doit conserver aussi au pouvoir protecteur et modérateur qui appartient à la couronne, la plénitude de l'action et de la force dont l'ordre public a besoin. J'ai fait préparer avec soin un projet qui vous sera présenté. J'appelle sur ce projet toutes les méditations de votre sagesse, et j'en confie la discussion à votre amour du bien public et à votre fidélité.

" Chaque jour me révèle davantage l'affection de mes peuples, et me rend plus sainte l'obligation que j'ai contractée de consacrer ma vie à leur bonheur. Cette noble tâche que vous m'aiderez à remplir, Messieurs, doit devenir de jour en jour plus facile.

" L'expérience a dissipé le prestige des théories insensées : la France sait bien, comme vous, sur quelle base son bonheur repose ; et ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la Charte a consacrées seraient hautement désavoués par elle. Cette union, Messieurs, vous êtes appelés à la rendre plus étroite et plus solide. Vous remplirez cette heureuse mission en sujets fidèles, en loyaux Français, et l'appui de votre roi ne manquera pas plus à vos efforts que la reconnaissance publique."

—Environ 260 députés étaient présens. On a remarqué que les membres de la droite étaient en très petit nombre.

Paris, 5 Février.

La chambre des pairs vient de voter l'adresse en réponse au discours du trône. La chambre des députés délibérera demain sur le projet que la commission vient de rédiger. Il paraît, d'après ce qui a pu transpirer des délibérations, que les deux adresses exprimeront avec une égale force les mêmes sentimens de respect et de reconnaissance envers la couronne, et les mêmes vœux pour l'affermissement des institutions, et pour le maintien et l'indépendance de la France dans ses rappports avec la politique étrangère. On dit que la partie de l'adresse de la chambre des pairs qui regarde nos relations extérieures a donné lieu à une discussion assez animée, dans laquelle ont été entendus MM. Molé, Chabrol, Dubouchage, Decazes et Fitz-James.

On lit dans *le Messager* que M. le prince de Polignac a pris occasion du passage relatif à la liberté de la presse pour exprimer devant la chambre ses sentimens, et a protesté de son attachement aux principes constitutionnels. " S. Exc. dit encore le *Messager*, s'est plainte de l'injustice des journaux à son égard, et du jugement odieux ou injuste porté sur sa personne et ses opinions."

La commission chargée par la chambre des députés de la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du trône, après être convenue de l'esprit général qui devait présider à ce travail, a chargé de la rédaction un comité composé de quatre de ses membres. Ce sont MM. Etienne, Dupin aîné, Bignon et Saint Aulaire. Les honorables membres se sont réunis hier chez M. Dupin.

Les autres membres de la commission de l'adresse sont MM. E. Salverte, Séguy, de Chabrol, Agier et Daunou.

La commission s'est assemblée aujourd'hui pour entendre le projet de rédaction ; elle l'a adopté sans amendement. L'adresse sera discutée demain en comité secret.

La *Gazette de France* voit dans le discours du trône un signal donné à la révolution : *La session de 1829 est ouverte*, dit cette feuille *et la révolution va marcher.*

Paris, 26 Janvier.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui trois ordonnances, toutes trois du *vingt-quatre* de ce mois, et contresignées par Mr. le comte Portalis, en sa qualité de garde des sceaux, ministre secrétaire d'état de la justice.

Par la première, Mr. le Marquis de Pastoret, déjà vice-président de la chambre des pairs, est nommé vice-chancelier de France.

La seconde ordonnance élève à la dignité de pairs du royaume le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, et Mr. Feutrier, évêque de Beauvais, ministre des affaires ecclésiastiques.

La troisième ordonnance porte : " Le sieur Bourdeau, est nommé sous-secrétaire au département de la justice.

—Il arrive successivement à Marseille des bâtimens de transports, venant de Morée ; le 28 Janvier, il est encore entré quatre en quarantaine.

D'autres transports, partis pour la Morée, sous l'escorte de la frégate *Marie-Thérèse*, ont été obligés de rentrer à Toulon, avec des avaries.

— La mission si douce, si honorable, confiée à MM. de Saint-Léger et Gros est accomplie.

Cinq ou six cents pauvres esclaves ont été délivrés par eux tant à Alexandrie qu'au Caire.

Déjà, à la suite de la convention du 10 août, 180 Grecs avaient été mis en liberté et ramenés en Morée sous l'escorte du brick français l'*Alacrity*. C'est le *Nisus*, commandé par le capitaine de frégate Henri de Villeneuve, qui accompagne le second convoi.

Angleterre.

Londres, 2 Février.

Les ministres se sont rendus ce matin à Windsor pour soumettre à l'approbation du roi le discours qui doit être prononcé le jour de l'ouverture de la session. On ne croit pas que sa majesté vienne à Londres cette semaine. Par conséquent, la session du parlement sera ouverte par une commission.

La proposition de l'adresse sera faite dans la chambre des communes par le vicomte Clive, et appuyée par le vicomte Corry, fils aîné de lord Belmore. Nous croyons que les personnes qui doivent faire et appuyer une proposition semblable dans la chambre des pairs ne sont pas encore désignées. *(Courrier.)*

—Le *Globe and Traveller* dit que le bruit court que le discours du roi contiendra une invitation aux deux chambres de prendre en considération les lois relatives aux catholiques, afin d'arriver à un arrangement définitif de la question catholique.

—Le duc de Northumberland doit être de retour à Londres jeudi prochain. Probablement le noble duc ira prendre congé du roi le lendemain, et partira aussitôt après pour Dublin.

—Le marquis d'Anglesey a eu hier à Windsor une longue audience du roi, à l'issue de laquelle sa seigneurie est revenue à Londres. On assure que le noble marquis saisira la première occasion pour exprimer son opinion au sujet des événemens qui ont récemment eu lieu en Irlande.

Il a été expédié hier un courrier de cabinet chargé de dépêches du comte de Aberdeen à M. Stratford-Canning, du sir Georges Murray à sir Frédéric Adam, lord haut commissaire dans les îles Ioniennes, ainsi que de vicomte Melville à sir Pultney Malcolm, commandant de l'escadre anglaise dans la Méditerranée.

Russie.

DES BORDS DU DANUBE, 26 *Janvier*.

Voila plus de la moitié de l'hiver écoulée et les Turcs n'ont fait aucune disposition pour continuer la guerre pendant cette saison. Au surplus les difficultés n'ont fait que s'accroître pour une pareille expédition. Les troupes russes cantonnées en Bessarabie se sont mises en mesure de repasser le Pruth et même le Danube à la première nouvelle d'une marche des Turcs sur les principautés. La mer Noire a été trop agitée pour qu'on ait pu se servir de cette voie afin d'approvisionner Varna et les places du Danube, occupées par les Russes ; mais toutes les garnisons sont suffisamment ravitaillées pour atteindre le mois d'avril. D'ailleurs, il serait possible de leur envoyer des vivres par terre, le sol étant durci par le froid. On a établi en Bessarabie des magasins de vivre pour une armée de 200,000 hommes pendant huit mois.

Turquie.

Le Danube est passé sur tous les points. Le pacha de Widdinmarche avec 30,000 hommes sur les principautés, et l'on croit que si le grand-duc Constantin n'arrive pas à tems pour arrêter l'invasion, l'armée russe sera obligée de repasser le Pruth. (Gaz. de France.)

Constantinople, 24 Décembre.

On prétend que les négociations entamées entre la Porte et les Etats Unis ont été suspendues parce qu'elles avaient pour base le libre passage dans la mer Noire. Beaucoup de gens voient, dans ce changement du divan, l'intervention de l'Angleterre.

De la Servie, 13 Janvier.—On dit que 30,000 hommes doivent sortir de Bosnie au commencement de janvier, et 60,000 vers la fin de ce mois pour entrer en campagne. Il en sortira 40,000 d'Albanie, commandées par le pacha de Scutari. Le pacha de Jeniboxar en commandera 20,000 autres, et celui de Bosnie également 20,000.

Russie.

Odessa, 19 Janvier.

La Porte Ottomane qui avait jusqu'ici refusé d'échanger les prisonniers, y a consenti. Nous avons 10,000 Turcs, tandis que les Ottomans n'ont que 6,000 des nôtres. Les soins dont les prisonniers turcs ont été l'objet en ont engagé un grand nombre à supplier l'empereur de les laisser en Russie ; comme ces hommes ne connaissent tout au plus que le maniement des armes et n'entendent rien à l'agriculture, ni à aucun métier, notre gouvernement n'a pas voulu se charger de leurs personnes.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 30 *Mars*.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la prochaine élection un grand nombre de citoyens soutiendront M. S. Cucullu, candidat à la place d'Alderman pour le 4e. District.

— Nous sommes autorisés à annoncer que M. Joseph Barbarino est candidat pour la place d'Alderman du 5e. District.

—On nous prie d'annoncer que Mr. le Dr. Thomas sera soutenu à la prochaine élection, comme candidat à la place d'alderman du 5me. District.

—Mr. B. Montreuil, est recommandé à ses concitoyens, comme candidat du 5me. district, par un grand nombre d'habitans de ce quartier.

Communiqué.

—La noble indépendance, l'énergie et le zèle que notre représentant, l'avocat Rodriguez, a déployés pendant six années, dans le conseil de ville, pour défendre nos intérêts et les privilèges du même conseil contre les *empiétemens* de l'autorité judiciaire, déterminent les électeurs du 5e. district à le réélire à la place d'Alderman, où il nous est si nécessaire de le maintenir.

Les élections auront lieu Lundi 6 Avril.

Marine.

Port de la Nouvelle-Orleans.

Expédiés.

Brick William, Kendall, Boston, Calender et Deblois.

——Blakely, Lewis, Philadelphie, J W Zacharie et Bo.

Goël, Emblem, Vincent, Mobile, Capt.

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, de la Passe Sud-Ouest, ayant mis en mer le navire Liverpool—il a quitté ce Passe à 6 h. du matin—en vue, le brick Caroline, de Baltimore ; la barque Mary, de Liverpool—2 bricks et 2 goëlettes, noms inconnus.—Il a quitté le Barre S. E. à 2 h. p. m. ce jours—rien en vue—il a passé à la Petite Prairie le brick Exchange ; à la Grande Prairie le brick William, du Havre.

Bateau-à-vapeur Integrity, venant des Opelousas, avec du coton.

Bateau-à-vapeur Feliciana, de Louisville, avec des produits, et 250 esclaves.

Bateau à vapeur Lady Lafayette, Ives, de Lafourche—avec 87 boucauts sucre, 3 bts 229 gls melasse 100 peaux de bœuf &c. à J Hagan & co. N Cox, Reynolds, Byrne et co. C Holmes, D. Williams, et aux propriétaires à bord—16 pas.

Bateau à vapeur Huntsville, J Hindes, de Florence (Ala.), avec 108 balles coton à J G Banks et Brother, 27 à Lockhart et Arrett, 272 à J Fowler jr. 29 à White et McClean, 38 à W Wallace, 92 à Cooper, Carothers et co. 7 à J Armor, 10 à Fisher, Burke et co. 289 aux propriétaires à bord—11 passagers.

Bateau à vapeur New-York, Smith, de Clarksville—avec 138 bts tabac à J W Breedlove, 100 do à J Hagan & co. 75 do 12 balles coton &c. à Anderson, 12 bts tabac à J Ashley, jr. 5 do 2 balles coton à B F West, divers articles à Lee Williams et Lee—5 passagers.

Bateau à vapeur Walk in the Water, Buchanan, des Natchez—avec 446 balles coton à A Fisk et co. 25 à M White, 90 à L Millaudon 303 à Reynolds, Byrne et co—19 passagers.

Bateau à vapeur Lady Washington, Ashley, de Nashville—avec 106 balles coton à N et J Dick, 60 do 13 bts tabac à B F West, 45 do 24 bls farine 7 balles coton à Fisher, Burke et Watson—3 passagers.

Bateau de remorque Post-Boy, Hariman, ayant mis en mer le brick Wm. Henry. A laissé en dehors de la passe, Abby Jones, de New-York—il a amené dans le port le brick Jessie, le brick U. States et la goel. Jane—Il y avait 2 bricks à l'ancre sur le banc de George et plusieurs bâtimens en dehors. Il a apporté le sac aux lettres du navire Antioch, du Havre.

Entrés.

Goel. United States, Smith, de Norfolk, avec des esclaves à ordre.

Goel. Jane, Haskins, de Charleston, avec 21 esclaves à ordre.

MEMORANDA.

En charge au Havre pour ce port, la Cérès, Lechevalier, devant partir du 15 au 20 Fév.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 31 MARS 1829.

Mde. Labassé ci-devant Mde. Vestin.

Elève de l'Académie Royale de musique et première danseuse au théâtre du Bowry à New-York.

Mde. *Labassé* venant d'arriver en cette ville, l'administration du Théâtre d'Orléans a profité du court séjour qu'elle doit y faire pour l'engager pour quelques représentations ; en conséquence elle paraîtra ce soir pour la première fois dans un pas seul et en costume villageois au premier acte du Maçon et dans un autre pas seul à la fin de la pièce en costume d'Odalisque.

LE MACON.

Opéra en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Aubert.

Au premier acte, grand pas seul villageois par Mde. Labassé. A la fin de la pièce, grand pas seul Turc par Mde. Labassé.

Le spectacle sera terminé par le SECRETAIRE et le CUISINIER.

Vaudeville en un acte de Scribe et Melesville.

On commencera à 7 heures précises.

Jeudi 2 Avril, la première représentation des Templiers, tragédie en 5 actes, par Raynouard, ancien secrétaire perpétuel de l'académie française. Mr. *Aristippe* jouera le rôle du grand Maître.

SACRE DE NAPOLEON.

Les habitans de la Nlle.-Orléans sont respectueusement informés que le magnifique tableau de David, représentant cette scène imposante, est livré aujourd'hui à l'examen du public, dans le Théâtre St.-Philippe, où il restera exposé quelques jours ; cet édifice étant le seul qui se soit trouvé assez vaste pour contenir ce tableau. Il est inutile de faire l'éloge de ce chef-d'œuvre d'un artiste qui n'eut point d'égal de son vivant et dont le talent n'a point eu d'héritier. Les heures d'ouverture sont depuis 10 heures du matin jusqu'au coucher du soleil, tous les jours.

Prix des billets, 50cts ; pour la saison $2. On se procurera à la porte, moyennant le 12 1-2 cents, des programmes descriptifs.

30 Mars.

CONCERT DE Mad. KNIGHT.

Mad. KNIGHT a l'honneur d'informer respectueusement le public et ses amis que son concert et sa dernière apparition en public avant son départ, auront lieu au

THEATRE D'ORLEANS.

Ce soir, Lundi 30 Mars.

Ce concert sera divisé en deux parties.

M. Privat a eu la politesse d'offrir ses services, et M. Paradol dirigera l'Orchestre. M. Knight accompagnera au piano.

Première partie.

1°. Ouverture à grand orchestre de "*Delia et Verdikan*" par Berton.

2°. Air "*Il tornar la bella aurora*", de Cimarosa, chanté par Mad. Knight.

3°. Romance : *La Fleur du Matin—Je revenais de mon village*, chantée par M. Privat.

4°. La ballade anglaise "*Home! Sweet home!*" de Bishop, chantée par M. Mad. Knight.

5°. Un rondeau, de Fd. Ries, exécuté sur le piano par M. Knight, élève de l'auteur.

Seconde partie.

1°. Ouverture à grand orchestre.

2°. Air "*What airs sounds*" par Bishop chanté par Mad. Knight.

3°. Romance chantée par M. Privat.

4°. Grand Duo : "*De celle que j'adore*," de Rossini, chanté par Mad. Knight et M. Privat.

5°. Air "*Hark! hark! 't is the Echo*", de Weber, chanté par Mad. Knight.

Le Concert sera suivi d'un grand

Bal paré.

Prix des billets, $1. S'adresser à M. Colson, qui est chargé de la location des loges et autres places ; aussi chez M. Kleunn, marchand de musique, et chez tous les libraires.

Le Concert commencera à 7 heures et demie précises. 27 mars

Par J. T. Baudue.

Il sera vendu Mardi 31 Mars courant, à midi, à la bourse Hewlet, un terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Tchapitoulas, entre celles Julie & St. Joseph, ayant 23 pieds 7 pouces de face sur 172 pieds profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. Riven, et de l'autre par celle de Mr. Jacques Tourné ; ensemble avec les toutes les batisses qui s'y trouvent, et qui consistent en une maison en briques, couverte en bois, divisée en quatre appartemens dont deux sont à feu, une galerie en bois avec deux cabinets ; cuisine en bois, puits, et un pigeonnier, cour et corridor carrelés ; le tout construit depuis environ quatre ans, les murs de la maison sont susceptibles de supporter un étage.

Depuis un autre terrain situé faubourg Saulet, désigné par le No. 1 de l'ilet No 30, mesurant 52 pieds 7 pouces à la rue Apollon sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les batisses qu'il comporte.

Conditions.—Le quart comptant et le reste en 1 et 2 ans avec hipothèque sur les propriétés, billets endossés à la satisfaction du vendeur.

30 mars.

Cour de la Paroisse de la Paroisse et Ville de Nouvelle-Orléans, 28 Mars, 1829.

Présent l'Honorable JACQUES PITOT.

Thomas Johnston *contre* ses créanciers.

La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, étant acceptée au bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'office de William Boswell, notaire public, le 9e. jour d'Avril 1829, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Je certifie l'extrait ci-dessus conforme.

30 mars. THOS. KENNEDY, Gref.